



Rural Evaluation News
Numéro 5 - octobre 2010

Dans ce numéro:

Les deux nouveaux documents de travail distribués par le Réseau d'évaluation

- Le premier document de travail propose un cadre de référence afin d'évaluer Leader et les mesures pour améliorer la qualité de vie dans les zones rurales
- Le second document de travail fournit l'information relative aux différentes approches pour évaluer les programmes Réseaux ruraux nationaux
- Les Notes explicatives pour les Questions d'Evaluation communes et recommandations pour le rapport d'évaluation à mi-parcours donnent aux Etats membres les dernières indications à apporter au rapport d'évaluation à mi-parcours cette année
- Ainsi que l'actualité en bref, à savoir le rapport de réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation de juillet dernier, les avancées et recommandations du programme de recherche RuDi ainsi qu'une présentation du nouveau site internet ouvert au public.

S o m m a i r e

Document de travail pour identifier les impacts de Leader et des mesures pour améliorer la qualité de vie dans les territoires ruraux.....	1
Evaluer les Réseaux Ruraux Nationaux: options et contraintes	6
Les Questions d'Evaluation dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours des programmes de Développement rural.....	9
En bref	11
o Cinquième réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation	11
o RuDI, projet de recherche sur les impacts du développement rural.....	12
o Le nouveau site web du Réseau d'évaluation est en ligne!.....	14

Newsletter du Réseau européen d'Evaluation du Développement rural

Le document de travail "Identifier les impacts de Leader et des mesures pour améliorer la qualité de vie dans les territoires ruraux"

Ulrike Weinspach, John Grieve

Il existe actuellement, tant dans le débat académique que politique, un intérêt croissant à étudier les interventions et les pratiques qui améliorent le bien-être plutôt que la croissance économique. Les approches standard qui ne mesurent le progrès économique qu'en termes de produit intérieur brut (PIB) sont jugées par certains spécialistes du sujet (dans le rapport Stiglitz au gouvernement français, par exemple) comme étant insuffisantes pour évaluer le bien-être. Cela ne signifie pas que les indicateurs économiques ne sont ni valables ni utiles, mais qu'ils doivent être conjugués avec d'autres indicateurs et que ces indicateurs devraient englober des préoccupations telles que la durabilité, le bien-être et la qualité de vie.

Différentes approches existent pour définir la qualité de vie. Certaines sont liées au bien-être subjectif, d'autres se basent sur la capacité des gens à atteindre des objectifs et idéaux précis et sur certains droits humains fondamentaux qui favorisent cette capacité. Ce qui inclut des considérations telles que les droits démocratiques, la santé publique, l'éducation, l'emploi et la participation dans la société.

Les mesures prises au titre des Programmes de développement rural (PDR) 2007-2013, et en particulier celles qui adoptent l'approche Leader, visent à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et à rendre ces zones plus attrayantes pour les générations futures. Mais lorsqu'il s'agit d'évaluer les effets de ces interventions toutefois, une compréhension plus claire de ce qu'est la qualité de vie dans ces zones rurales est nécessaire.

Lire la suite ►

Votre avis nous intéresse

Cette newsletter se veut pratique, accessible et conviviale à toute personne intéressée par l'évaluation des programmes et mesures de développement rural dans l'Union européenne. Souhaitant savoir ce que vous pensez de son contenu, nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions quant aux articles et aux rubriques. Merci d'envoyer vos commentaires à: info@ruralevaluation.eu

Abonnement

Avez-vous un collègue ou une connaissance qui souhaiterait recevoir cette newsletter électronique?

L'inscription sur la liste d'envoi est très simple: Pour s'abonner [cliquer ici](#)

Au contraire, si vous souhaitez voir votre nom retiré de notre liste: Pour se désabonner [cliquer ici](#)

Quel est l'objet de ce document de travail?

Le document de travail "Identifier les impacts de Leader et des mesures pour améliorer la qualité de vie dans les territoires ruraux" diffusé par le Helpdesk du Réseau d'Évaluation en juillet 2010 cible avant tout les praticiens impliqués dans l'évaluation des PDR 2007-2013. Il devrait constituer une ressource pour les évaluateurs et les administrations responsables, et les guider dans leur travail d'évaluation en les aidant à :

- **définir la qualité de vie** dans le contexte des PDR et de Leader;
- identifier, définir et classer un ensemble d'**impacts attendus**.

Le document de travail propose un **cadre de référence**, qui fournit un modèle conceptuel pour évaluer la qualité de vie dans le contexte des PDR et pour identifier un ensemble d'impacts.

Se basant sur les méthodologies et pratiques actuelles les plus récentes utilisées dans les États membres, le document de travail propose une **approche en trois étapes**. Il s'agit d'une démarche pratique qui prend également en compte les ressources disponibles pour l'évaluation. Le document de travail complète les notes d'orientation du CCSE et d'autres directives méthodologiques connexes, en particulier le document de travail sur "Les approches pour évaluer les impacts des PDR dans le cadre de multiples facteurs intervenant". Il rend opérationnelle l'évaluation des impacts liés à Leader et aux mesures visant à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales.

Que signifie "qualité de vie" dans le contexte des Programmes de développement rural?

Dans le cadre du règlement du Conseil (CE) n° 1698/2005, la politique de développement rural pour la période 2007-2013 est structurée autour de trois axes thématiques et d'un axe horizontal. Les Axes 1, 2 et 3 mettent l'accent respectivement sur l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural, l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et la diversification de l'économie rurale. L'Axe 4, quant à lui, est consacré à la mise en œuvre du développement rural en utilisant l'approche territoriale de Leader.

Les mesures visant à améliorer la qualité de vie devraient rendre les zones rurales plus attrayantes en s'attaquant aux

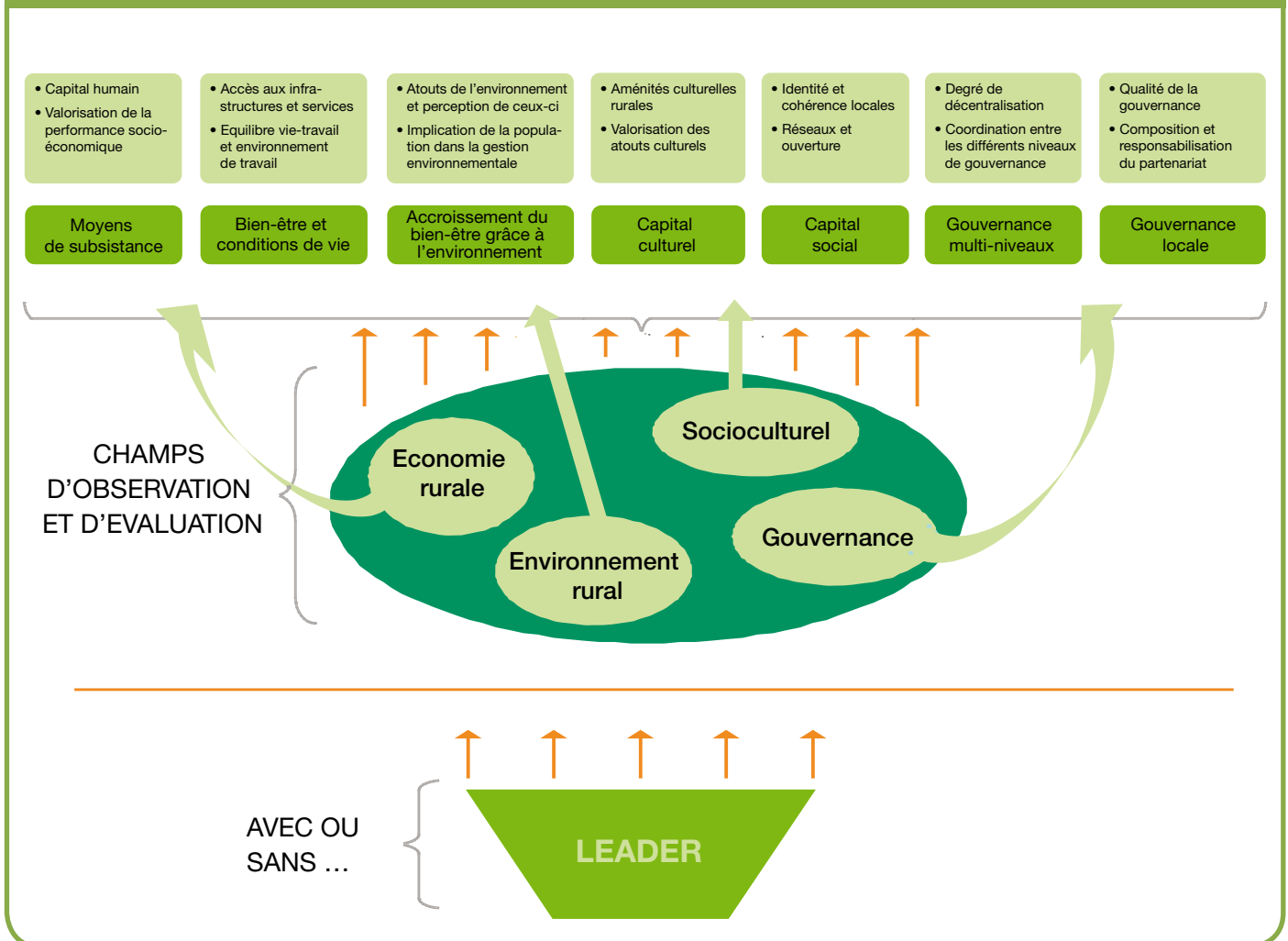
questions économiques et sociales, à l'exode rural, à l'amélioration du potentiel humain et au soutien à l'économie rurale en général. L'intégration de l'approche Leader au cours de la période de programmation actuelle encourage la mise en œuvre de ces mesures à travers des stratégies de développement local. Ensemble, les mesures visant à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et la méthode Leader doivent permettre d'aboutir à un développement rural et à des moyens de subsistance davantage durables, ainsi qu'à une meilleure qualité de vie dans les territoires ruraux.

Les dimensions de la qualité de vie et les impacts attendus des mesures PDR

L'expérience de l'évaluation antérieure des PDR montre que la qualité de vie peut être abordée selon quatre dimensions ou "champs d'observation". Les principales catégories d'impacts attendus comprennent ainsi l'économie rurale, les questions socioculturelles ainsi que les questions environnementales. La gouvernance a été définie comme une quatrième dimension dont l'importance se perçoit dans la réussite de la mise en œuvre de l'approche Leader et dans la contribution essentielle qu'une bonne gouvernance représente pour une meilleure qualité de vie. En outre, le document de travail définit ces quatre dimensions à travers sept catégories d'impacts qui sont en italique ci-dessous :

- La **dimension économie rurale** comprend les catégories d'impact de *bien-être et conditions de vie* (services, qualité de l'environnement et réseaux sociaux qui font des zones rurales des lieux où les gens veulent vivre) ainsi que des *moyens de subsistance* (la façon dont les gens gagnent leur vie et élargissent l'ensemble de leurs activités);
- La **dimension socioculturelle** comprend les catégories de *capital social* (identité et cohérence locale, mise en réseau et ouverture aux idées nouvelles), et de *capital culturel* (mise en valeur des biens et du patrimoine culturels, notamment par le biais d'événements culturels);
- La **dimension environnementale** recouvre les *services environnementaux améliorés, les aménités et comment ils sont perçus*; et enfin
- La **dimension gouvernance** comprend les catégories d'impact relatives à la *gouvernance multi-niveaux* (degré de décentralisation et coordination entre les différents niveaux: local, régional, national et européen) et la catégorie de la *gouvernance locale* (composition et responsabilisation du partenariat local, transparence et gestion des conflits).

Figure 1: Critères d'évaluation pour les 4 dimensions de la Qualité de Vie



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

Ces sept catégories d'impact sont ensuite approfondies en fonction de 14 critères d'évaluation, c'est-à-dire que chaque catégorie d'impact est déclinée selon deux critères d'évaluation. Par exemple, la catégorie *moyens de subsistance* comprend les deux critères d'évaluation "capital humain" et "valorisation de la performance économique"; la catégorie *bien-être et conditions de vie* comprend les critères d'évaluation "accès aux infrastructures et services" et "équilibre vie-travail et environnement de travail", etc. Les relations entre les champs

d'observation, les catégories d'impact et les critères d'évaluation sont présentées dans le schéma au-dessus.

Leader est considéré comme un moyen d'améliorer la qualité de vie, notamment parce qu'il est largement utilisé dans la mise en œuvre des mesures de l'Axe 3. Sa contribution à la planification et à la mobilisation des acteurs locaux et territoriaux a donc été intégrée au champ d'observation de la gouvernance.

3 étapes pour évaluer l'impact sur la qualité de vie

Le Document de travail propose une approche en 3 étapes qui est étroitement liée aux indicateurs du CCSE et aux questions d'évaluation (voir figure 2 ci-dessous).

- Étape 1. Adapter et compléter un cadre de référence:** cela signifie qu'à partir des données de suivi signalées par rapport aux indicateurs du CCSE, plusieurs tableaux de critères et d'indicateurs d'évaluation doivent être adaptés en fonction des spécificités du programme afin de recueillir et de structurer les informations disponibles. Ces tableaux lient chaque catégorie d'impact aux questions d'évaluation pertinentes, critères de jugement et indicateurs d'impact proposés. Le remplissage de ces tableaux aidera à préparer les prochaines étapes.
- Étape 2. Organiser une série de réunions de groupes de discussion** (tables rondes) avec un panel d'intervenants au niveau du programme (autorités de gestion, dirigeants de groupes d'action locale, acteurs privés, principaux bénéficiaires des mesures, etc.) Au cours de ces réunions, les différents critères d'évaluation seront discutés et des informations qualitatives complémentaires seront recueillies.
- Étape 3. Utiliser un outil de notation multicritères:** au cours de cette étape finale, les intervenants du panel ou

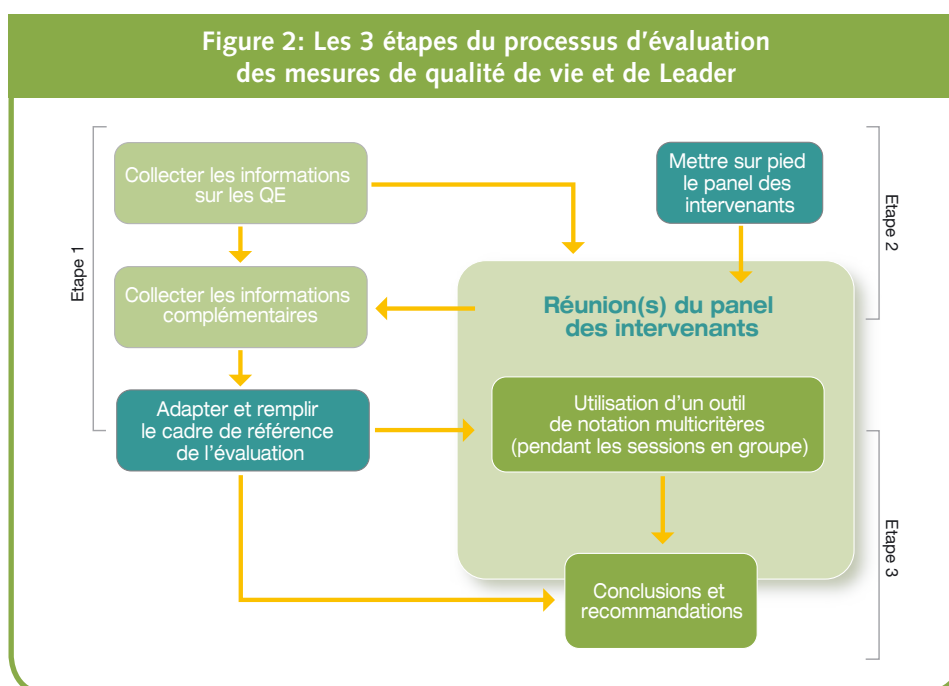
les membres du groupe de discussion sont invités, pour chaque critère d'évaluation, à donner leur jugement. Tous les jugements seront ensuite synthétisés par le groupe et refléteront les progrès accomplis par rapport à la situation de référence (telle que présentée dans le document du PDR ou, le cas échéant, reconstruite en partie au moyen d'une évaluation rétrospective). Pour faciliter cette étape, on suggère d'utiliser un outil de notation multicritères.

Ce processus en trois étapes a été conçu pour être soit mis en œuvre dans son intégralité, soit servir à renseigner les évaluations à mi-parcours qui sont déjà en cours. Il intègre les perceptions des intervenants dans le processus d'évaluation et le caractère relationnel de l'exercice permet de comparer les impacts entre les différentes régions européennes. Les changements relatifs peuvent être plus faciles à comparer que les attributs absolus. Une mesure peut par exemple engendrer des impacts plus positifs dans certaines régions et avoir de moins bon résultats dans d'autres. Si une telle différence est constatée, les facteurs contextuels pouvant l'avoir entraînée peuvent alors être pris en compte et être étudiés plus profondément.

Méthodes et outils proposés pour l'évaluation des impacts

Certains impacts des mesures des Axes 3 et 4 peuvent être directement mesurés en appliquant des méthodes quantitatives, d'autres ont besoin d'interprétation, d'autres encore

d'une analyse systémique ou en réseau. D'autre part, un avis d'expert bien informé et solide du point de vue méthodologique peut rendre l'analyse beaucoup plus fine que si cette analyse ne reposait que sur la collecte de données quantitatives. Le document de travail propose donc une approche mixte, basée sur la collecte d'informations quantitatives et qualitatives, et sur l'évaluation externe, ainsi que sur les perceptions et jugements d'initiés en interne et sur l'analyse primaire et secondaire. Une telle approche combinée facilitera l'obtention de résultats quantitatifs comparables au niveau européen, l'analyse qualitative et l'interprétation.



Vue d'ensemble des méthodes et outils

Le document de travail donne un bref aperçu des différents outils et méthodes pertinents pour apprécier la qualité de vie et évaluer les impacts attendus. À l'aide d'exemples, il montre comment les améliorations dans les quatre dimensions de la qualité de vie peuvent être identifiées en s'appuyant sur l'éventail des méthodes d'évaluation appropriées. Des références et adresses Internet sont fournies pour chaque méthode et outil.

Un cadre de référence pour faciliter la collecte et la structuration des informations

Ce cadre lie chaque catégorie d'impact aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs appropriés. Des questions d'évaluation spécifiques rendent opérationnelles les questions d'évaluation génériques prévues dans le CCSE.

Pour remplir le cadre, il est recommandé de s'appuyer autant que possible sur les sources de données existantes, par exemple les données de suivi enregistrées en fonction des indicateurs CCSE, les autres données en provenance des autorités de gestion, les documents administratifs ou d'évaluation, par exemple les auto-évaluations participatives menées par les GAL Leader. Si un besoin d'informations supplémentaire se fait sentir, ces informations peuvent être collectées au moyen d'enquêtes, d'entrevues avec les intervenants ou d'études de cas. Idéalement, ces informations devraient provenir d'une variété de sources, englober différents points de vue et concer-ner des données tant factuelles que tendanciennes.

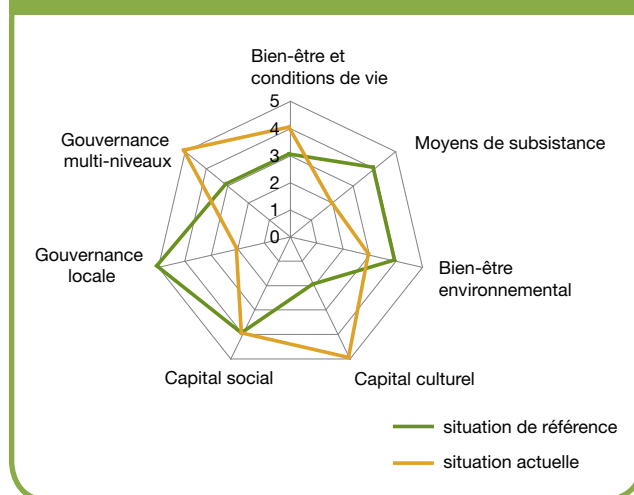
Un outil de notation multicritères pour rationaliser et valider le diagnostic

On demande aux intervenants ou aux membres du groupe (de discussion) de donner leur jugement par rapport à chacun des critères d'impact comme définis dans le cadre de référence approuvé.

La notation s'effectue généralement sur une échelle de 0 à 5, cinq représentant l'impact idéal (excellence) et zéro le manque total d'impact ou l'échec de la mesure. Finalement, les scores pour chacune des questions d'évaluation sont synthétisés en critères de jugement, pour chacune des 7 catégories d'impact.

La notation est effectuée lors d'un atelier des parties prenantes, en synthétisant toutes les informations et données recueillies. En parallèle, des petits groupes peuvent se concentrer sur la notation des catégories spécifiques. Afin d'obtenir des résultats fiables, la même catégorie peut être évaluée par

Figure 3: Profilage en toile d'araignée – exemple fictif



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

deux petits groupes en parallèle. Des notations très divergentes stimuleront la discussion et une renégociation de la note.

Tout jugement sur la réussite ou l'échec d'un programme dépend de la différence de résultats entre la situation actuelle et la situation de référence. Mais si une notation multicritères n'a pas été effectuée au début de la mise en œuvre du programme, cette situation de référence n'existera pas. On peut alors dans une certaine mesure remplacer la situation de référence manquante par la perception qu'ont du passé les différents intervenants impliqués. Il faut toutefois qu'un nombre suffisant d'intervenants participe et qu'ils connaissent suffisamment la période de référence.

Les méthodes et outils proposés ainsi que la méthodologie en 3 étapes constituent une source d'inspiration et un fil conducteur pour les évaluateurs et les administrations responsables de l'évaluation. Ils peuvent être utilisés de façon flexible en fonction des spécificités de chaque programme de développement rural et des parties du programme auxquelles ils sont appliqués.

Pour en savoir plus

- o Lire le document de travail ["Identifier les impacts de Leader et des mesures pour améliorer la qualité de vie dans les territoires ruraux"](#).

Pour tout commentaire ou suggestion sur ce thème, n'hésitez pas à contacter les auteurs de cet article: info@ruralevaluation.eu

Évaluer les Réseaux Ruraux Nationaux: options et contraintes

Angelos Sanopoulos

Les Réseaux ruraux nationaux (RRN) sont un élément essentiel pour les États membres afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente de leurs programmes de développement rural. Le règlement du Conseil 1698/2005 sur le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural, prévoit, pour chaque État membre, la mise en place d'un réseau rural national rassemblant toutes les institutions impliquées dans le développement rural. Conformément à l'article 66 (3) du règlement, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal et l'Espagne ont décidé de lancer de nombreux programmes de développement rural régionaux. En toute logique, ils ont choisi l'option supplémentaire de disposer d'un Programme Réseau Rural National spécifique (PRRN) pour mettre en place et rendre opérationnel leurs réseaux.

Ces 4 PRRN disposent d'un budget allant de 7 millions d'euros (Allemagne) à 90 millions d'euros (Italie) environ. D'où des possibilités d'intervention très différentes. Quant aux RRN des autres pays, ils opèrent dans le cadre du Programme d'assistance technique et doivent donc faire face à d'importantes contraintes financières.

Exigences de l'évaluation 2007-2013

PRRN et RRN (financés par l'assistance technique) sont, dans les deux cas, soumis aux procédures européennes de suivi et d'évaluation (ex ante, à mi-parcours, ex post dans le cadre de l'évaluation in itinere), effectuées au niveau du programme. Les PRRN font l'objet d'une évaluation standard et complète du programme, comme n'importe quel PDR "normal". Les RRN, par contre, sont évalués dans le cadre des activités d'assistance technique, donc de manière moins approfondie.

Par conséquent, la différence entre l'évaluation des PRRN et celle des RRN n'est pas tant dans la portée que dans les ressources et le cadre dévolu à la démarche.

Le Cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) fournit des conseils utiles et très complets pour le suivi et l'évaluation des interventions de développement rural pour 2007-2013, mais il ne contient pas d'approche, d'indicateurs et de questions d'évaluation spécifiquement conçus pour les PRRN ou les RRN.

Le Helpdesk du Réseau européen d'évaluation a donc élaboré un document de travail - "Évaluer les programmes des Réseaux ruraux nationaux" - qui vise à aider les évaluateurs et les autorités de gestion dans la réalisation de l'évaluation à mi-parcours des PRRN en 2010 et être une source d'inspiration pour l'évaluation des autres réseaux ruraux nationaux. Le document a été présenté aux représentants des États membres en juillet dernier lors de la réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation. En complément de ce document de travail, le Réseau européen du développement rural (REDR) fournit une "Boîte à outils pour l'auto-évaluation des RRN" conçue comme un instrument pouvant améliorer la mise en œuvre des RRN par une meilleure gestion et performance.

Un réseau, ça marche comment?

Les programmes de réseau sont en général conçus différemment des programmes de développement rural classiques dans la mesure où ils n'ont pas une architecture "émetteur-récepteur" prononcée. Pour paraphraser la loi de Metcalfe sur les réseaux (Internet) - à savoir que la valeur d'un réseau est proportionnelle au carré du nombre de ses membres - on pourrait affirmer que les programmes de réseau qui consistent en une autorité de programme agissant seule comme "émetteur" et un ensemble solide de bénéficiaires qui seraient les "récepteurs" auraient une faible valeur ajoutée, car ils ne tiendraient pas compte des spécificités d'un réseau telles que décrites ci-dessous.

Les réseaux sont comme la surface de l'eau : l'intervention du programme est la goutte d'eau qui frappe la surface mais ce qui compte, c'est l'expansion des ondes circulaires qui suit.



Afin d'établir une bonne approche méthodologique pour l'évaluation des réseaux de développement rural, il importe de se tourner vers d'autres méthodes et instruments d'autres domaines de recherche, comme par exemple:

- La théorie des graphes qui fournit un cadre formel pour la visualisation d'un réseau par la définition de nœuds (les acteurs) et d'arêtes (les relations entre ces acteurs).
- L'analyse des réseaux sociaux qui aide à identifier un certain nombre de "**propriétés du réseau**".

Vus sous cet angle, les réseaux peuvent être le plus souvent décrits comme des "structures décentralisées", ce qui implique que "beaucoup de choses" se font sans l'intervention d'une autorité centrale. En outre, ils reflètent la "vie réelle" des intervenants et leurs interactions, lesquelles existaient avant le programme et sont susceptibles de se poursuivre après la fin du programme. Il est essentiel de faciliter ces interactions, qui sont nécessaires pour le fonctionnement à long terme des RRN et des PRRN. Enfin, les programmes de réseau produisent des "effets de réseau", qui sont parfois intangibles et ne permettent le suivi qu'avec l'aide d'un "proxy" (par exemple le nombre de participants à un séminaire en tant que serveur mandataire reflétant la densité du réseau).

La définition de "propriétés du réseau" n'est cependant pas une fin en soi, mais plutôt une façon de reconnaître et de déceler d'importantes lacunes dans la pertinence des objectifs du programme pour "capturer" la dimension du réseau du PRRN concerné et fournir des indices pour la sélection des indicateurs appropriés.

Trouver des solutions pour évaluer les réseaux

Une étape importante dans l'évaluation des PRRN, c'est la formulation et l'utilisation de questions d'évaluation (QE) qui permettent de capter les spécificités du programme donné. Tous les PRRN analysés ont fondé leurs QE sur le CCSE, en particulier pour les questions horizontales et celles qui concernent Leader (Axe 4). Toutefois, un examen a priori des QE horizontales du CCSE montre aussi qu'elles négligent des propriétés de réseau importantes, telles que les interactions entre les acteurs. À cet égard, les QE de l'Axe 4 fournissent une base plus solide, puisque LEADER, par définition, intègre la dimension réseau. Cependant, cet ensemble de questions montre aussi quelques lacunes en termes de pertinence du réseau. Les PRRN sont donc invités à formuler des QE supplémentaires, qui couvrent aussi les propriétés du réseau.

Exemples de questions d'évaluation dans le PRRN espagnol:

- Dans quelle mesure le programme a-t-il amélioré la **coordination entre les intervenants** des programmes de développement rural?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il renforcé la **capacité de réflexion et d'analyse** sur les problèmes des zones rurales?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il renforcé **l'implication et la participation des différents acteurs** dans les zones rurales?

Une fois que les questions d'évaluation pertinentes ont été formulées dans le PRRN, deux questions importantes subsistent:

1. Quels sont les indicateurs qui fourniront l'information pour répondre aux questions de manière adéquate?
2. Quels sont les meilleurs outils pour recueillir cette information?

En ce qui concerne la première question, les quatre PRRN analysés affichent un ensemble complet d'indicateurs d'output, de résultat et d'impact, qui donnera un aperçu approfondi de la performance des programmes. L'Italie, par exemple, utilise une structure logique complexe comprenant l'objectif (par exemple, obj. 1 "amélioration de la gouvernance"), l'activité correspondante (1.1 "soutien dans la mise en œuvre du PDR"), les réalisations (1.1.1 "Analyses, études et activités connexes") et les résultats (1.1.1 "Capacité à améliorer la programmation et la gestion du processus").

Néanmoins, ces indicateurs ont tendance à négliger quelque peu les processus qui évoluent horizontalement au sein du réseau. Les tendances à la décentralisation, par exemple, ou encore l'intensification des interactions entre les acteurs sont à peine perçues. Pour pouvoir capter ces dimensions, des informations supplémentaires sont nécessaires et, dans la plupart des cas, elles ne peuvent pas être récupérées à partir de ce qui est le plus souvent enregistré dans le système de suivi. Compléter cette information en choisissant les outils appropriés pour la collecte et l'analyse des données est donc l'une des tâches essentielles des évaluateurs.

Ce qui nous amène à la deuxième question, qui concerne les outils nécessaires pour obtenir l'information.

Au moment de la finalisation du document de travail (juillet 2010), les évaluateurs des PRRN n'avaient pas encore finalisé leurs modèles d'évaluation. Par conséquent, un grand nombre d'outils et de méthodes ont été répertoriés, alors que peu d'informations étaient disponibles sur les outils et méthodes qui seront effectivement appliqués lors de l'évaluation à mi-parcours. Bien que les outils identifiés procédaient de nombreuses approches différentes (par exemple, l'analyse multicritères, l'analyse par scénario, l'analyse coûts-avantages, l'analyse "Shift & Share", le modèle input-output, etc.), il était fort probable que les évaluateurs doivent également s'appuyer sur des outils d'information qualitative (entretiens, enquêtes, etc.) et parfois sacrifier la représentativité au profit d'explications plus approfondies.

Même si proposer une méthode spécifique pour l'évaluation de chaque RRN dépassait largement la portée du document de travail, il était conseillé de se poser au moins les questions suivantes lors du choix de la méthode pour l'évaluation des PRRN: (1) Dans quelle mesure cette méthode est-elle appropriée pour évaluer les résultats, pierre angulaire de l'évaluation à mi-parcours? (2) Dans quelle mesure la méthode peut-elle permettre d'identifier les "propriétés du réseau" qui caractérisent les PRRN et RRN?

Pour en savoir plus

- o Lire le [document de travail sur le Document de travail des Programmes Réseaux ruraux nationaux](#)
- o Pour plus d'information sur la "Boîte à outils pour l'auto-évaluation" du REDR, consulter le site <http://enrd.ec.europa.eu/>
- o Pour plus d'information sur les quatre Programmes de Réseau rural national, visiter la page qui leur est consacrée sur le site http://enrd.ec.europa.eu/evaluation/whos-who/national-evaluation-networks/en/national-evaluation-networks_home_en.cfm
- o Pour plus d'information sur les Réseaux ruraux nationaux, voir http://enrd.ec.europa.eu/national-rural-networks/nrn-information/en/nrn-information_home_en.cfm

Conclusions et recommandations

1. Chaque réseau rural national est unique en termes de structure, densité des relations et environnement opérationnel.
2. Les réseaux sont constitués de nombreux acteurs et parties prenantes de la "vraie vie"; les évaluations devraient permettre d'identifier ces parties prenantes ainsi que la façon dont elles interagissent.
3. Les méthodes et outils d'évaluation qui s'appliquent aux programmes opérationnels "standard" pourraient ne pas permettre d'analyser correctement les "propriétés du réseau".
4. Les outils et méthodologies proposés doivent être adaptés au budget et ressources du programme. Il importe d'introduire des procédures d'auto-évaluation qui permettent d'identifier directement les mouvements horizontaux (c'est à dire entre les parties prenantes) au sein des réseaux.
5. L'évaluation à mi-parcours des PRRN peut être le banc d'essai d'une évaluation plus vaste des réseaux à l'avenir; les RRN, quant à eux, devraient peut-être développer davantage d'"outils intelligents" en raison de leurs ressources limitées. Il serait bon de prévoir un échange et une documentation structurés sur les expériences d'évaluation dans ces deux environnements.
6. La pierre angulaire de l'évaluation ex post prévue pour l'après 2013 doit être déterminée à ce stade, d'où un lien à établir entre les résultats et les impacts. Les implications logiques existant entre les résultats et les impacts devraient être plausibles.

Les Questions d'Evaluation dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours des programmes de développement rural

Hannes Wimmer

L'évaluation à mi-parcours (EMP) en 2010 est un élément essentiel de l'évaluation in itinere des programmes de développement rural au sein des Etats membres. Pour les autorités de gestion, cette étape décisive est l'occasion de mener à bien une réflexion sur la mise en œuvre des programmes et d'en retirer des conclusions tant pour la période de programmation en cours que pour celle à venir. À cette fin, des évaluateurs indépendants évaluent dans tous les Etats membres l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des moyens financiers pour chacun des 94 programmes de développement rural, et vérifient si les objectifs fixés pourront être atteints. Les questions d'évaluation de la Commission figurant au chapitre 8 de la note d'orientation B du Cadre commun de suivi et d'évaluation jouent un rôle particulièrement important dans ce processus.

Les questions remplissent une fonction essentielle dans la société : elles amènent les personnes interrogées à fournir des informations précises sur une situation donnée, à faire un travail de mémoire ou à exprimer des opinions. Dans le domaine de la recherche, les questions représentent bien souvent le début d'un processus de reconnaissance scientifique et permettent de mener un travail d'étude sur le fond. Ces questions portent très souvent sur le rapport entre les conditions et les impacts des processus dans la nature ou dans la société.

Dans le développement rural, l'objet d'étude est un programme d'aide, et les responsables de ce programme sont par conséquent tenus de répondre aux questions d'une instance supérieure, à savoir la Commission européenne. Le processus cognitif est ici effectué à travers une étude d'impact scientifique. Ce ne sont pas les autorités de gestion qui répondent aux questions, mais, conformément au principe de séparation stricte entre mise en œuvre et évaluation, des évaluateurs indépendants mandatés à cet effet.

Questions d'évaluation: un outil pour définir l'objet de l'évaluation

Au niveau du programme, les questions d'évaluation constituent un élément essentiel des appels d'offre pour les évaluateurs. Elles fournissent aux équipes postulantes des indications relatives



à ce que les donneurs d'ordre (autorités du programme) attendent de l'évaluation et constituent en ce sens le fondement des concepts méthodologiques d'évaluation.

Pertinence des questions: intérêts du programme versus intérêts des citoyens

La pertinence et la valeur ajoutée des questions d'évaluation communes ne sont pas toujours perceptibles pour les autorités du programme : au premier abord, les questions d'évaluation de la Commission sont d'une portée limitée pour le pilotage des programmes, des données moins complexes et mobilisables à tout moment étant le plus souvent suffisantes (données des organismes payeurs, par exemple). Les questions de la Commission se concentrent davantage sur les impacts du programme qui, d'un point de vue méthodologique, sont plus difficiles à établir, ont tendance à être onéreux et chronophages. Du reste, on ne peut apporter une réponse satisfaisante à ces questions qu'une fois écoulé un certain laps de temps après l'engagement des fonds. Les questions d'évaluation communes du CCSE sont en dernier ressort un moyen qui consiste à justifier les dépenses des programmes devant les citoyens européens.

Etendue et contenu des questions d'évaluation

Les questions d'évaluation communes sont souvent perçues comme "trop compliquées et trop étendues". Le grand nombre de questions d'évaluation (156 questions) amène effectivement à s'interroger sur la nécessité d'y répondre dès l'évaluation à mi-parcours. La Commission a clairement fait savoir qu'il fallait répondre à toutes les questions, dès lors que les mesures correspondantes ont pu être activées. Toute observation sur la qualité des questions d'évaluation est naturellement la bienvenue durant l'évaluation à mi-parcours. Ces observations, tout comme les propositions de formulation alternatives, doivent cependant être transmises en complément des questions d'évaluation communes qui doivent pour leur part être traitées en l'état.

S'agissant du nombre de questions, il convient de souligner que l'évaluation dans le cadre du développement rural porte sur un vaste éventail de mesures qui, du fait de sa mise en œuvre intégrée, doit se refléter dans l'évaluation. Les "Notes explicatives pour les questions d'évaluation communes et recommandations pour le rapport d'évaluation à mi-parcours" du Helpdesk Evaluation détaillent l'étendue et l'utilisation des questions d'évaluation dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours et expliquent les principales étapes à suivre pour répondre à ces questions. Un exemple montre comment la structure déjà fournie pour le rapport d'évaluation à mi-parcours peut être mise en pratique et comment regrouper les questions d'évaluation de manière judicieuse.

Définitions des concepts au niveau communautaire et du programme

Les questions d'évaluation abordent des notions complexes (compétitivité, qualité de vie, etc.) qui représentent des défis d'ordre conceptuels pour les autorités du programme et les évaluateurs. Si, lors de la dernière période de programmation, un ensemble de questions, de critères d'évaluation, d'indicateurs et de définitions avaient été proposés au niveau communautaire, dans la présente période de programmation, les autorités du programme et les évaluateurs sont appelés à fournir davantage de travail au niveau des contenus relatifs aux questions d'évaluation. L'évaluation à mi-parcours permettra d'établir si les autorités du programme et les évaluateurs ont satisfait à cette attente et si une comparabilité peut être garantie.

Questions d'évaluation communes versus questions d'évaluation spécifiques

Pour la Commission, la collecte des questions d'évaluation communes sert de point d'ancrage et de "plus petit dénominateur commun" pour la synthèse des évaluations à mi-parcours. Les questions d'évaluation communes constituent en effet un bon point de départ pour la comparaison des impacts des programmes. S'il est vrai que les rapports d'évaluation des

différents programmes, annexes comprises, sont parfois très volumineux, les questions d'évaluation fournissent une matrice d'analyse permettant aux auteurs de la synthèse d'exploiter les résultats de l'évaluation : les réponses permettent de suivre le raisonnement qui sous-tend les déclarations en remontant jusqu'aux données, garantissant ainsi que les principaux messages issus de l'évaluation du programme soient transmis au niveau communautaire.

Les questions d'évaluation spécifiques peuvent être définies par les autorités de gestion. Ces questions doivent d'une part couvrir les spécificités du programme, et d'autre part aborder des aspects que les intervenants du programme considèrent comme particulièrement importants. Lorsque des questions d'évaluation sont définies au niveau du programme, les intervenants s'identifient davantage aux questions et cela entraîne à son tour un processus de réflexion qui contribue de manière décisive au renforcement de la «culture d'évaluation».

D'un autre côté, les autorités de gestion ont souvent tendance à se concentrer sur des questions de mise en œuvre axées sur les résultats et l'output. Les questions relatives aux impacts passent au second plan et la mission d'évaluation indépendante des évaluateurs peut rapidement se transformer en simple soutien administratif à la gestion de programme. Pour éviter cela, et pour accroître la comparabilité, les questions d'évaluation spécifiques doivent se limiter à compléter les questions d'évaluation communes, et ne peuvent en aucun cas les remplacer complètement.

Conclusions

Au regard de la tâche complexe que représente l'évaluation à mi-parcours, le travail d'analyse simultanée des 94 programmes de développement rural mené par les évaluateurs sur la base des questions d'évaluation communes préétablies n'est malheureusement pas suffisamment apprécié à sa juste valeur. Les autorités du programme, tout comme la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural, doivent s'efforcer dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de mettre en évidence les impacts des programmes de développement rural et d'en retirer des conclusions pour la mise en œuvre à venir et la prochaine programmation. Les défis qui en découlent pour les Etats membres et la Commission ont en fin de compte pour mission sociale de mettre en exergue la valeur ajoutée des programmes de dépense européens.

Pour en savoir plus

- o ["Notes explicatives pour les questions d'évaluation communes et recommandations pour le rapport d'évaluation à mi-parcours"](#)

Pour tout commentaire ou suggestion sur ce thème, n'hésitez pas à contacter l'auteur de cet article.
Email: hannes@ruralevaluation.eu

En bref

Cinquième réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation

La cinquième réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation a eu lieu le 2 juillet 2010 à Bruxelles. Elle a porté sur plusieurs questions d'un grand intérêt pour les États membres dans la perspective de leurs évaluations à mi-parcours (EMP).

Les résultats définitifs des travaux du groupe thématique sur "Leader et la qualité de vie" ont été discutés avec les représentants des États membres. Ce document de travail explore les manières possibles de saisir l'impact de Leader et des mesures visant à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales. Les résultats intermédiaires de ce document de travail avaient déjà été partagés avec les représentants des États membres et les membres du Comité d'experts chargé de l'évaluation au cours du premier semestre 2010. En juillet, les résultats finaux ont été présentés et les États membres ont été encouragés à tester l'approche sur le terrain à l'occasion de l'EMP ou de l'évaluation ex post. La version finale du document de travail a été publiée. Pour en savoir plus, lire l'article en page 1.

Le document de travail sur "L'évaluation des Programmes Réseaux Ruraux Nationaux" montre les méthodes d'évaluation des quatre États membres qui ont opté pour un Programme Réseau Rural National (PRRN). Étant donné que ces États membres (Allemagne, Italie, Portugal et Espagne) doivent évaluer leur PRRN au même titre que tous les autres programmes, le document de travail est destiné à leur apporter un soutien méthodologique sur la façon de saisir l'impact des réseaux. À cet égard, il fournit également des informations utiles pour les autres réseaux ruraux nationaux (RRN) qui, comme on l'a précisé lors de la réunion d'évaluation du Comité d'experts chargé de l'évaluation, doivent aussi évaluer leurs réseaux, financés au titre de l'assistance technique. Un délégué d'Italie a exposé l'approche utilisée pour l'évaluation du programme du réseau rural italien. Pour plus d'informations sur le document de travail, lire l'article en page 6.

Présentation des activités concernant l'évaluation du CCSE par la DG AGRI et le Réseau d'évaluation. Un schéma heuristique (mindmap) accrocheur et stimulant a résumé les résultats et recommandations de la table ronde sur "Les premières expériences de la mise en œuvre du CCSE", qui a eu lieu dans le cadre de la



Photo: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

Le schéma heuristique (mindmap) sur le CCSE tel que présenté aux délégués à la cinquième réunion du Comité d'experts, le 2 juillet 2010.

précédente réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation. Une présentation des conclusions préliminaires sur la mise à jour de l'analyse SWOT du CCSE et des systèmes d'évaluation in itinere s'en est suivie. Le rapport SWOT sera disponible à la fin de cette année.

Les notes explicatives pour les questions d'évaluation communes (QE) et les recommandations pour les rapports EMP fournissent aux États membres les dernières indications pour mener l'évaluation à mi-parcours. Les discussions ont porté sur les défis pratiques que posent les EQ (par exemple, lorsque les impacts ne sont pas encore observables) et sur la façon de structurer le rapport EMP. Un délégué allemand a présenté une approche concrète pour élaborer ce rapport. Pour plus de détails, lire l'article en page 9.

Les questions relatives à la disponibilité et accessibilité des données du réseau d'information comptable agricole (RICA) ont été clarifiées par la DG AGRI. La présentation par un fonctionnaire de l'Unité L.3 "Analyse microéconomique des exploitations agricoles de l'UE" a soulevé un débat intéressant sur les diverses dispositions concernant la confidentialité et l'accès aux données au niveau national, l'utilisation des données par la Commission européenne et l'inclusion de variables supplémentaires pour améliorer l'outil. Pour de plus amples renseignements au sujet du RICA, consulter le site: http://ec.europa.eu/agriculture/rica/index_fr.cfm

La prochaine réunion du Comité d'experts est prévue pour le 26 novembre 2010.

En bref

RuDI, projet de recherche sur les impacts du développement rural

Simone Schiller, Kerstin Hülemeyer

Objectifs et champ d'application du projet RuDI

Financé par le 7^e programme-cadre de recherche et développement, le projet "Evaluation des impacts des politiques de développement rural (LEADER compris)" (**RuDI**)¹, réalisé entre février 2008 et octobre 2010, cherchait à observer le cycle de la Politique de développement rural dans son ensemble. RuDI postulait que les différentes phases d'une politique - à savoir la conception, la mise en œuvre et l'évaluation - ont une influence déterminante sur les impacts du programme. Et de conclure qu'à cet égard, un examen plus approfondi du processus peut fournir des informations précieuses pouvant contribuer à assurer, à l'avenir, un soutien efficace et efficient au développement rural européen. C'est cet élément de "processus", qualifié de "milieu oublié", qui a été l'axe principal de recherche du projet.

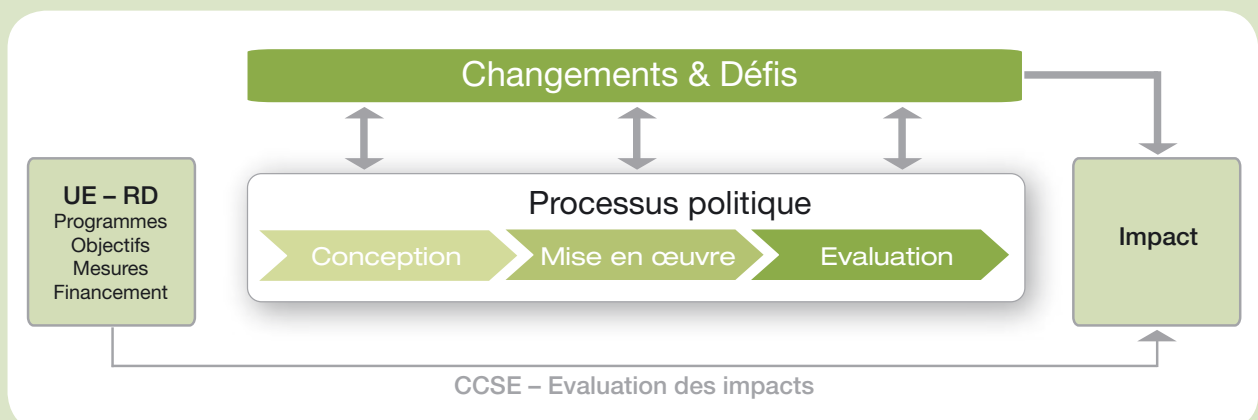
L'objectif global de RuDI était de comprendre les impacts des processus de la politique de développement rural aux niveaux national et régional au cours de la période de programmation 2007-2013. Le projet est allé au-delà du cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) pour effectuer une analyse plus large et plus approfondie des effets de la politique de développement rural, notamment en examinant les principaux processus et gisements d'opportunités institutionnels, sociaux et de renforcement des capacités.

Impacts du développement rural - 20 études de cas européennes

Les travaux de RuDI ont débouché sur 20 études de cas menées dans différents États membres. Ce qui permet de mieux comprendre comment fonctionnent réellement les politiques et programmes de développement rural dans leur contexte régional et local respectif. Chaque étude de cas porte sur un défi particulier auquel le développement rural est actuellement confronté dans l'Union européenne. Il s'agit notamment de la coordination des politiques au niveau régional, des nouveaux mécanismes d'exécution pour les programmes agro-environnementaux, du maintien des zones rurales marginales ou encore de l'intégration de Leader dans les politiques générales.

Par ailleurs, les études de cas illustrent des approches de l'évaluation des politiques qui vont au-delà du CCSE car fondées sur des méthodes qualitatives et l'utilisation d'approches territoriales ou se concentrant sur un aspect spécifique du développement rural, notamment les impacts "immatériels" ou qualitatifs. Elles fournissent des informations précieuses sur les effets des politiques, mettent en évidence des bonnes pratiques et, dans certains cas, des exemples plus controversés de politiques de développement rural mises en œuvre qui montrent un manque de capacité institutionnelle ou de confiance entre les parties prenantes. Toutes les études de cas sont disponibles à l'adresse <http://www.rudi-europe.net/70.html>

¹ Le projet RuDI (Subvention n° 213034) est financé par la Direction Générale de la Recherche de la Commission européenne dans le cadre du champs thématique "La Bio-économie européenne fondée sur la connaissance" du 7^e Programme Cadre. La mise en œuvre du projet se déroule de février 2008 à octobre 2010.



Note d'information approfondie: principaux résultats et recommandations politiques

Basé sur une analyse comparative des politiques menées dans les 27 États membres de l'UE et des études de cas, le consortium RuDI a publié sa première "Note d'information approfondie", un document qui arrive à point nommé pour alimenter le débat en cours sur l'avenir de la politique européenne de développement rural.

La note est divisée en quatre chapitres principaux:

- mieux concevoir les politiques aux niveaux national et européen pour la prochaine période de financement;
- améliorer la mise en œuvre des politiques pour la période de financement présente et future;
- améliorer l'évaluation des politiques de développement rural et soutenir l'apprentissage institutionnel;
- dans quelle direction la politique de développement rural doit-elle aller? Les principaux défis pour le développement rural.

Chaque chapitre résume les résultats les plus importants et formule des recommandations pour les politiques, par exemple:

L'équipe RuDI lors de la dernière conférence à Bruxelles, le 15 juin 2010



Photo: avec l'aimable autorisation de RuDI

- adopter une approche davantage axée sur les objectifs;
- accroître le degré de participation des parties prenantes à toutes les étapes (conception, exécution et évaluation) du programme;
- mieux coordonner les différentes politiques de l'UE et les différents financements nationaux;
- transcender les barrières sectorielles dans la mise en œuvre de la politique rurale.

Les possibilités d'améliorer l'évaluation des politiques de développement rural et le soutien à l'apprentissage institutionnel sont également présentés dans le document. L'exemple des plateformes transnationales d'apprentissage mutuel entre autorités nationales et régionales est particulièrement mis en évidence. Le document se termine par un aperçu des défis qui attendent le développement rural, notamment une plus grande attention à donner aux besoins fondamentaux des régions rurales et une meilleure utilisation des résultats de l'évaluation.

La Note d'information approfondie est disponible en 11 langues (allemand, anglais, espagnol, estonien, français, grec, italien, polonais, slovène, suédois et tchèque) à l'adresse:

http://www.rudi-europe.net/rudi_conference.html



Pour en savoir plus

- o Contacter Simone Schiller, coordinateur du projet schiller@ifls.de

En bref

Le nouveau site web du Réseau d'évaluation est en ligne!

Le Réseau d'évaluation a lancé, le 1er juillet dernier, un site internet remanié et plus élaboré, accessible à l'adresse <http://enrd.ec.europa.eu/evaluation>. Un site provisoire contenant des informations de base sur le réseau et ses activités avait déjà été mis en place en 2008, mais le nouveau site constitue un "guichet unique" pour les intervenants de l'évaluation dans les États membres, tout en fournissant un certain nombre de services améliorés, notamment:

- davantage d'informations actualisées sur les activités et travaux thématiques du Helpdesk, ainsi que des liens vers des événements liés à l'évaluation organisés par le REDR;
- des informations détaillées sur les méthodes d'évaluation et des informations complémentaires sur des indicateurs spécifiques (Haute Valeur Naturelle, VAB, etc.);
- les dernières informations disponibles sur les processus d'évaluation (ex ante, à mi-parcours, etc.) en cours dans les États membres;
- une page spécialement consacrée aux réseaux nationaux d'évaluation allemand, italien, portugais et espagnol;
- une importante section FAQ avec des liens vers les documents et sites web pertinents;
- un glossaire de 72 termes liés à l'évaluation et au développement rural.

Au cours des semaines et mois à venir, davantage de contenu sera ajouté sur le site, à mesure que progresse



le travail méthodologique du Helpdesk. En outre, d'ici la fin de l'année 2010, le site sera également disponible en français et en allemand. Il devrait fournir une plate-forme d'information utile pour toute personne travaillant dans le domaine de l'évaluation des programmes de développement rural dans l'UE.

Le Helpdesk apprécie les commentaires et les requêtes de tous les utilisateurs du site via la page "Contactez-nous".

Pour en savoir plus

- o Ajoutez la page d'accueil à vos favoris!
<http://enrd.ec.europa.eu/evaluation>

Equipe éditoriale: Maylis Campbell, Hannes Wimmer. Evaluation Helpdesk, 260 Chaussée St Pierre, B-1040 Bruxelles.
E-mail: info@ruralevaluation.eu
Site web: <http://enrd.ec.europa.eu/evaluation/>

Graphisme: Anita Cortés.

Traduction: Valérie Dumont, Goodterms (Imke Trainer und Katharina Schmid), Jean-Luc Janot.

Collaborateurs: John Grieve, Kerstin Hülemeyer, Angelos Sanopoulos, Simone Schiller, Ulrike Weinspach, Hannes Wimmer.

Le Helpdesk Evaluation travaille sous la supervision de l'Unité L.4 (Evaluation des mesures applicables à l'agriculture, études) de la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural de la Commission européenne.

Le contenu de cette newsletter ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel de la Commission européenne.